

DEAES

Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social

FORMATION EN 1 AN
FORMATION PARTIELLE



LE METIER

Le travail de l'Accompagnant Educatif et Social réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie. Le rôle de l'AES est de veiller à la participation à la vie sociale et citoyenne de la personne et se situe à la frontière de l'éducatif et du soin.

ADMISION

Après avoir rempli le dossier d'inscription, l'admission en formation DEAES, se fait à partir :

- D'une épreuve orale d'admission consistant en un entretien de 30 minutes, portant sur la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans une formation sociale.

QUALITÉS REQUISES

- Le goût du contact,
- La capacité d'un engagement relationnel non verbal,
- L'intérêt pour les problèmes humains et sociaux que rencontrent les personnes dépendantes,
- Une capacité d'écoute et un sens de l'observation,
- Une bonne résistance physique à la fatigue,
- Le goût du travail en équipe,
- Un bon équilibre psychologique.

PROMOTION PROFESSIONNELLE

- L'AES a la possibilité de compléter sa formation, au cours de sa carrière professionnelle, en se présentant au concours de Moniteur-Educateur ME ou d'Educateur Spécialisé ES.

OBJECTIFS

La formation a pour objectif de permettre au futur accompagnant éducatif et social :

- Construire un socle de savoirs et de savoir-faire nécessaires pour valider le Diplôme d'État d'Accompagnant Educatif et Social
- Développer une posture professionnelle nécessaire à l'exercice du métier.

COMPÉTENCES ATTENDUES EN FIN DE FORMATION

La formation comprend 546 h de formation théorique et 840 h de formation pratique. Elle est construite autour de cinq domaines de formation :

- DF 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne – 112 h
- DF 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité – 91 h
- DF 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne – 105 h
- DF 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention – 147 h
- DF 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne – 91 h

A cela s'ajoute 21 h consacrées à l'attestation de formations aux gestes et soins d'urgences de niveaux 2.

A l'issue de la formation, le titulaire sera en capacité de :

- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un accompagnement dans les actes ordinaires et essentiels de la vie quotidienne adapté à la situation de la personne, de ses besoins, de ses attentes, de ses droits et libertés ;
- Participer au bien-être physique et psychologique de la personne dans ses différentes étapes de sa vie de l'enfant à la fin de vie ;
- Contribuer à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social ;
- Inscrire son action dans le cadre du projet institutionnel et du projet personnalisé ;
- Assurer la cohérence et la continuité des accompagnements en rendant compte de ses observations, de ses actions, en collaborant au sein d'une équipe pluri-professionnelle ;
- Adopter dans sa pratique un processus réflexif et un cadre déontologique pour l'amélioration continue de sa pratique professionnelle ;
- Se situer et collaborer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle en tenant compte des champs de compétences partagés ;
- Mettre en œuvre son projet professionnel.

ALLEGEMENTS DISPENSES

Certification intermédiaire ASSP

- Dc2: 91h
- DC5 : 91h

Durée formation théorique: 364 h
Durée formation pratique : 504 h

CAP ATMFC

- Dc2: 91 h
- Durée formation théorique: 455 h
Durée formation pratique : 672h

Certificat de spécialisation aide à domicile

- DC1 :112h
- DC2 : 91h
- DC3 : 105h
- DC4 : 147h

Durée formation théorique: 91h
Durée formation pratique : 168h